

Conditions supplémentaires du contrat d'assurance (CS) Assurance-accidents collective pour visiteurs selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA)

A noter:

- Les désignations de personnes s'appliquent dans le présent document de façon générale aux deux sexes. Il est fait usage du terme générique pour des raisons de lisibilité.

sommes dont il a été convenu dans la police sont déterminantes.

Edition 2021

1. Personnes assurées

En dérogation au chiffre 4 des Conditions générales d'assurance (CGA) Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA, les personnes assurées sont celles citées dans le contrat d'assurance.

2. Validité territoriale

En dérogation au chiffre 5 des CGA Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA, l'assurance vaut en Suisse. Si des accords spéciaux valent pour certains groupes de personnes, ils sont cités dans le contrat d'assurance.

3. Système par tête

Le chiffre 6 des CGA Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA n'est pas applicable pour l'assurance de prévoyance.

4. Début et fin de la couverture d'assurance

En dérogation au chiffre 8 des CGA Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA sont assurés les accidents de clients ou de visiteurs lorsqu'ils se trouvent de manière autorisée sur les terrains ou dans les locaux du preneur d'assurance.

5. Frais de guérison

En dérogation au chiffre 9.7 des CGA Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA, le texte suivant est applicable:

Si des objets portés ou transportés (par exemple vêtements, chaussures, montres ou lunettes) sont endommagés par l'accident, leur nettoyage, leur réparation ou leur remplacement est pris en charge à concurrence de CHF 10'000.-. Ces objets sont remplacés à leur valeur à neuf et aucune déduction pour usure n'est faite.

6. Détermination des prestations assurées

En dérogation au chiffre 13 des CGA Assurance-accidents collective pour les personnes non assujetties à la LAA, les